

DECRET N° 95-154 du 22 Août 1995
Portant nomination de Monsieur (Max-Olivier) CAHEN
en qualité de chargé de mission
auprès du Président de la République

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du ~~15 mars~~ 1992 ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 novembre 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le Décret n° 82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le Décret n° 95-31 du 23 janvier 1995 portant nomination du Ministre à la Présidence, Directeur de Cabinet du Président de la République ;

Vu l'arrêté n° 942 du 23 mars 1954, fixant les règles à suivre, en cas d'urgence, pour la publication des textes réglementaires.

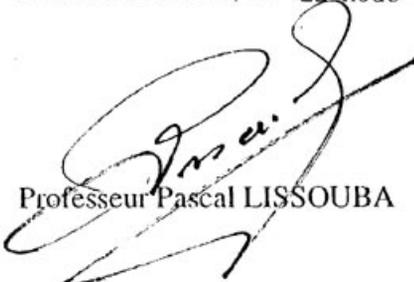
DECRETE :

Article premier : Monsieur (Max Olivier) CAHEN est nommé chargé de mission auprès du Président de la République.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires sera enregistré, publié au Journal Officiel du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 22 Août 1995


Professeur Pascal LISSOUBA

